



127e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Québec (Canada), 21-26 octobre 2012

Sommaire

Composition de la délégation belge	3
Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge	3
1. Textes adoptés par l'Assemblée	3
• Résolution sur la situation au Mali (point d'urgence)	3
• Déclaration de Québec : <i>Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation</i>	4
• Plan d'action pour des parlements sensibles au genre	6
2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée	7
3. Commission des affaires des Nations Unies	10
4. Débats informels	11
5. Principales décisions du Conseil directeur	13
• Exclusion de membres	14
• Programme de travail et budget 2013	14
• Structure des assemblées et fonctionnement des commissions	15
• Coopération avec les Nations Unies	15
• Elargissement du mandat du Groupe consultatif sur le VIH/sida	16
• Résolutions sur les cas de violation des droits de l'homme de parlementaires	16
6. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres	17
• Comité Moyen-Orient	17
• Comité Droit international humanitaire	18
7. Groupe des Douze Plus	19
8. Autres activités de la délégation belge	22

127e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Québec (Canada), 21-26 octobre 2012

[Ordre du jour, programme et principaux documents de la session](#)¹

Des délégations de 129 des 162 parlements nationaux membres de l'UIP ont participé à la session. Six assemblées parlementaires internationales ayant le statut de membre associé de l'UIP et 28 organisations ayant le statut d'observateur étaient également représentées. Les délégations parlementaires comptaient 28 % de femmes, le plus faible pourcentage depuis 2008.

Le Gouverneur général du Canada, David Johnston, a inauguré la session.

L'Assemblée a été présidée par Donald Oliver, président du Groupe canadien de l'UIP et « président intérimaire » (vice-président) du Sénat canadien.

La cérémonie inaugurale de la 127^e Assemblée a été rehaussée d'un spectacle du Cirque du Soleil, spécialement conçu sur le thème de la Déclaration de Québec.



¹ Le site web et tous les documents de l'UIP sont disponibles en français et en anglais.

Composition de la délégation belge

- François-Xavier de Donnea, membre de la Chambre des représentants, président de la délégation
- Philippe Mahoux, sénateur
- Miranda Van Eetvelde, membre de la Chambre des représentants
- Guy Coëme, membre de la Chambre des représentants.

Résultats principaux de la session et contributions de la délégation belge

[Un aperçu complet des résultats de la session](#) est disponible sur le site web de l'UIP.

1. Textes adoptés par l'Assemblée

• Résolution sur la situation au Mali (point d'urgence)

Il y avait quatre propositions de point d'urgence :

- une proposition de la Syrie sur la protection des chrétiens et d'autres minorités contre les attaques terroristes en Syrie
- une proposition du Royaume-Uni sur la situation sécuritaire et humanitaire en Syrie et ses répercussions pour les pays voisins
- une proposition des Emirats Arabes Unis sur la nécessité d'une convention internationale pour interdire la diffamation des religions
- une proposition du Mali sur la situation institutionnelle et sécuritaire dans ce pays.

L'Assemblée s'est prononcée par un vote en faveur de la proposition sur le Mali. La proposition des Emirats Arabes Unis a recueilli presque autant de voix en faveur mais plus de voix contre et n'a pas atteint le seuil requis des deux tiers des voix exprimées.

La délégation belge a voté pour la proposition sur le Mali. Elle a pris en considération le fait qu'une résolution d'urgence avait déjà été adoptée sur la Syrie lors de l'Assemblée précédente à Kampala en avril 2012 et que l'assemblée de Québec offrait l'occasion d'aborder la situation en Syrie dans le cadre du débat sur la responsabilité de protéger (voir section 2 du présent rapport). Par ailleurs, elle a estimé que, pour dramatique que soit le conflit syrien, le problème au Mali était potentiellement plus dangereux pour le reste du monde à long terme. Comme la communauté internationale s'apprêtait à intervenir au Mali, il semblait opportun que l'UIP se prononce sur ce conflit.

M. de Donnea est intervenu dans le débat sur le point d'urgence. Il a souligné que la situation au Mali était plus qu'une crise régionale. Elle a des répercussions directes sur les pays voisins (Algérie, Niger, Mauritanie, et même Burkina Faso et Nigeria) mais, en plus, elle est alimentée par des trafics de toutes sortes impliquant quatre continents. Le trafic de drogues entre l'Amérique du Sud et l'Europe transite par le Sahel et sert à financer les groupes terroristes dans la région. On constate aussi la présence dans le secteur d'éléments armés en provenance d'Afghanistan et du Pakistan. Face à ces risques pour la sécurité internationale, il faut que l'UIP exprime clairement son soutien aux efforts internationaux visant à aider les autorités du Mali à reprendre le contrôle des régions occupées au nord du pays.

M. Mahoux a présidé le comité de rédaction qui était chargé d'examiner le projet de résolution présenté par la délégation du Mali. Le comité a amendé le texte sur plusieurs points. Par exemple, les groupes armés occupant le nord du Mali ont été qualifiés de « terroristes, fondamentalistes et séparatistes » ; les qualificatifs « djihadistes » et « islamistes extrémistes » ont été supprimés. Le comité a également inséré des paragraphes sur (a) le rôle des femmes dans la résolution du conflit et la consolidation de la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, (b) l'aide humanitaire aux réfugiés et déplacés maliens et (c) la stratégie de l'ONU en faveur du Sahel.



M. Mahoux a ensuite présenté le projet de [résolution](#) élaboré par le comité de rédaction à l'Assemblée, qui l'a approuvé à l'unanimité.

L'UIP y affirme son attachement à l'intégrité et à l'indivisibilité du territoire du Mali ainsi qu'au caractère laïc du pays. Elle condamne les graves violations des droits de l'homme ainsi que les pillages et les destructions de monuments culturels et religieux perpétrés dans le nord du pays par les rebelles armés, et se félicite des engagements pris par la France, l'Union européenne, la CEDEAO (Communauté économique des Etats

d'Afrique de l'Ouest), l'Union africaine et l'ONU d'aider le Mali à reconquérir cette partie de son territoire. Le gouvernement de transition malien doit accepter cette offre d'aide et organiser des élections libres et régulières dès que le calme sera revenu. Enfin, la résolution demande la levée des sanctions et le rétablissement de la coopération avec le Mali.

• Déclaration de Québec

A l'initiative du parlement hôte, l'Assemblée avait inscrit à son ordre du jour un débat spécial sur le thème « Citoyenneté, identité et diversité linguistique et culturelle à l'ère de la mondialisation ».

Le président du Groupe canadien de l'UIP, Donald Oliver, et la présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, Nurhayati Ali Assegaf (Indonésie), ont élaboré un projet de déclaration, qui fut distribué en juin 2012.

M. Mahoux et **Mme van Eetvelde** ont fait des commentaires sur ce projet.

M. Mahoux avait des réserves quant à l'utilisation de la notion de « race » dans le projet de déclaration. Il relevait également des lacunes et des incohérences dans les motifs de discrimination inadmissibles mentionnés dans le texte et proposait d'insérer un paragraphe sur la nécessité d'une justice indépendante, chargée de faire respecter les lois nécessaires en matière de non-discrimination.



Pour sa part, Mme Van Eetvelde proposait d'ajouter dans le texte que, outre la création d'une identité civique commune fondée sur des droits et des devoirs partagés, la décentralisation politique et administrative peut également contribuer à la coexistence pacifique de groupes présentant une diversité culturelle ou linguistique. Elle proposait également un amendement recommandant des mesures pour renforcer la présence des femmes au parlement.

Un projet de déclaration révisé a été distribué début octobre. Il prenait en compte certaines remarques de M. Mahoux et de Mme Van Eetvelde². La délégation belge n'a plus présenté d'amendements au projet de déclaration révisé.

A Québec, 96 orateurs ont pris part au débat, dont M. Mahoux et Mme Van Eetvelde. On trouvera le texte de leurs [interventions](#) en annexe.

Au cours du débat, l'Assemblée a également entendu les personnalités suivantes :

- le Ministre des affaires étrangères du Canada, John Baird
- la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova
- le Haut-Commissaire aux minorités nationales de l'OSCE, Knut Vollebaek.

A l'issue du débat, **M. Mahoux** a présidé le comité de rédaction qui était chargé d'examiner les amendements au projet de déclaration révisé. Le comité n'a retenu qu'un nombre limité d'amendements, le principal consistant à ajouter à la liste des motifs de discrimination non admis l'orientation sexuelle et l'appartenance politique. Le comité a également suivi la suggestion de son président visant à énumérer ces motifs une seule fois au début du texte (paragraphe 4) et à éviter les énumérations plus ou moins partielles dans le reste du texte. Les quelques amendements visant à soumettre la liberté d'expression et la non-discrimination à des contraintes culturelles ou religieuses ont été rejetés. Pour le reste, il y avait peu d'amendements substantiels, ce qui a amené M. Mahoux à conclure les travaux du comité de rédaction en remerciant les auteurs du projet de déclaration pour la grande qualité de leur texte.



L'Assemblée a ensuite adopté à l'unanimité la [Déclaration de Québec](#), telle que présentée par le comité de rédaction.

La déclaration constate que la diversité est un trait dominant du monde à l'ère de la mondialisation, tant au sein des sociétés qu'entre elles. Cette diversité constitue une valeur universelle qu'il convient de célébrer, de respecter, de promouvoir et de protéger. Pour y arriver, il faut assurer à toute personne le plein exercice des droits de l'homme et combattre la discrimination, l'exclusion et l'intolérance ainsi que l'incitation à la haine et à la violence.

² Notamment la suggestion de M. Mahoux sur le contrôle judiciaire de la non-discrimination et l'amendement de Mme Van Eetvelde sur la présence des femmes au parlement. Ces éléments se retrouvent respectivement dans le paragraphe 22, points i) et j) du texte adopté.

Le texte relève plusieurs questions qui méritent une attention particulière :

- la marginalisation des peuples autochtones
- le lien entre le respect de la diversité et l'égalité des hommes et des femmes
- l'accès égal aux instances du pouvoir et aux postes de décision publics et privés
- le dialogue interculturel
- le problème de l'apatridie
- l'emploi des langues dans les interactions entre le citoyen et les autorités (Exécutif, Législatif et Judiciaire)
- l'accès égal à l'éducation
- une gestion des ressources naturelles respectueuse des valeurs des communautés locales.

La deuxième partie de la déclaration examine en détail le rôle des parlements dans la protection de la diversité, au niveau tant national qu'international, y compris par la coopération interparlementaire.

• Plan d'action pour des parlements sensibles au genre

Ce plan ambitieux fait suite à une enquête mondiale menée par l'UIP en 2009-2010. Les résultats de l'enquête furent publiés lors de l'Assemblée de Bern (octobre 2011).

Un parlement sensible au genre est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts tant des femmes que des hommes, dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action.

Sept facteurs déterminent la réceptivité d'un parlement aux questions de genres :

- (i) le nombre de femmes au parlement et les postes qu'elles y occupent
- (ii) la qualité du cadre juridique et des politiques visant à réaliser l'égalité des sexes dans la société
- (iii) l'intégration des questions de genre dans l'ensemble du travail du parlement (*gender mainstreaming*)
- (iv) une culture et une infrastructure parlementaire interne non-sexiste, permettant notamment aux parlementaires de trouver un juste équilibre entre vie professionnelle et vie familiale
- (v) un partage des responsabilités en matière d'égalité des sexes entre hommes et femmes (il ne faut pas que seules les femmes parlementaires s'investissent dans les questions de parité)
- (vi) des partis politiques qui donnent des chances égales à leurs membres des deux sexes
- (vii) une culture et une infrastructure administrative interne non-sexiste, comportant notamment une politique d'égalité des sexes dans l'emploi.

Ces sept facteurs définissent autant de champs d'action pour les parlements. Le [Plan d'action](#) présente toute une gamme de stratégies que les parlements peuvent appliquer pour améliorer leurs résultats en la matière.

Pour y parvenir, les parlements sont encouragés à entreprendre les démarches suivantes:

- évaluer leur sensibilité actuelle au genre
- définir un plan de réforme assorti d'objectifs, de mesures et de délais concrets et mobiliser les moyens nécessaires à sa réalisation

- identifier une structure chargée de contrôler la mise en œuvre de ce plan de réforme
- faire connaître les réformes engagées et leurs résultats.

Enfin, le Plan d'action stipule ce que l'UIP peut faire pour aider les parlements dans cette tâche, par exemple dans l'auto-évaluation qui constitue le premier pas de la mise en œuvre du Plan d'action.

Le président du Groupe belge de l'UIP, Patrick Moriau, a communiqué le Plan d'action aux présidents de la Chambre des représentants et du Sénat, en suggérant que le Comité d'avis pour l'émancipation sociale (Chambre) et le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (Sénat) l'examinent.

2. Premiers débats sur les thèmes de la prochaine assemblée

Lors de ces débats, les rapporteurs présentent une première version de leur rapport pour la prochaine assemblée. Des experts externes sont également auditionnés.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils (*Commission I: Paix et sécurité internationale*)
- Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (*Commission II: Développement durable, financement et commerce*)
- Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie (*Commission III: Démocratie et droits de l'homme*).

Mme Van Eetvelde est intervenue dans le débat sur la responsabilité de protéger. On trouvera le texte de son [intervention](#) en annexe.

Le concept de la responsabilité de protéger fut adopté lors du Sommet mondial de 2005 des Nations Unies. Il prévoit que chaque état a la responsabilité de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité (premier pilier), que la communauté internationale, dans le cadre de l'ONU, doit aider les états à s'acquitter de ce devoir (deuxième pilier) mais qu'elle doit aussi être prête à intervenir, y compris par des moyens militaires, si un état ne s'en acquitte manifestement pas (troisième pilier).

Mme Van Eetvelde a abordé les difficultés de mise en œuvre de la responsabilité de



protéger, et notamment le risque de répercussions négatives en cas d'intervention humanitaire par des moyens militaires. Ces difficultés inspirent à certains des réserves, surtout suite à l'intervention en Libye . Elle a demandé aux rapporteurs de préciser les suggestions qu'ils avaient faites pour

encadrer l'emploi de la force par la communauté internationale dans les situations couvertes par la responsabilité de protéger.

Il faut néanmoins éviter de tomber dans le piège qui consisterait à poser tant de conditions que l'intervention humanitaire s'en trouverait réduite à une possibilité purement théorique. Il faudra notamment clarifier la question délicate du lien entre la responsabilité de protéger et l'éventuel éloignement du pouvoir des dirigeants en place (« changement de régime »).

Dans une perspective à long terme, l'aspect le plus important du concept de la responsabilité de protéger reste toutefois l'obligation pour chaque état de se doter des moyens nécessaires pour protéger sa propre population, rendant ainsi superflue toute intervention humanitaire de l'extérieur. Les parlements ont une responsabilité primordiale à ce propos.

M. de Donnea et un parlementaire de la Zambie, Ronald Chitotela, sont les co-rapporteurs pour le thème examiné par la Deuxième Commission de l'Assemblée. Ils ont présenté leur projet de [rapport](#) conjoint.

Le thème choisi par la Deuxième Commission combine en fait deux thèmes. Le premier avait été proposé par M. de Donnea et portait sur les mécanismes novateurs de financement du développement. Le deuxième – sur l'apport du commerce équitable au développement – était une proposition de M. Chitotela.³

De ce fait, le rapport se compose de deux parties juxtaposées. Chacun des deux rapporteurs a écrit le texte initial sur le thème qu'il avait proposé mais a également commenté le texte de son co-rapporteur afin d'arriver à un texte partagé. Ainsi, les deux rapporteurs cautionnent bien l'ensemble du rapport.



Lors du débat à Québec, M. de Donnea a commenté « sa » partie du rapport.

Après avoir rappelé les principales étapes de la discussion internationale sur les mécanismes novateurs de financement du développement, depuis la conférence de Monterrey en 2002, le rapport part de la constatation du large écart entre les besoins en matière de financement et ce que les pays développés consacrent réellement au développement. Les mécanismes recherchés doivent contribuer à combler cet écart.

Le rapport discute les quelques mécanismes déjà créés, notamment dans le secteur de la santé (financement de médicaments et de vaccins). Il s'agit souvent de partenariats publics-privés, mettant en œuvre des techniques comme l'émission d'obligations garanties par des pays donateurs engagés à long terme en matière d'aide au développement, l'allocation par des compagnies d'un pourcentage de leurs bénéfices, le prélèvement d'une petite taxe sur les billets d'avion (actuellement

³ La sélection des thèmes qui sont mis à l'ordre du jour des commissions permanentes de l'Assemblée se déroule selon la procédure suivante. Toutes les délégations peuvent suggérer des thèmes. Le bureau de chaque commission, composé du président et des vice-présidents, examine ces suggestions et fait une proposition à la commission. Ce faisant, le bureau a toute latitude pour amender ou combiner les suggestions faites par les délégations. La commission et ensuite l'Assemblée se prononcent sur la proposition du bureau.

appliqué dans une dizaine de pays) ou le recours à des garanties ou assurances telles qu'un engagement à subventionner la production et la distribution d'un vaccin en cours de développement s'il s'avère effectif (AMC – *Advance Market Commitment*).

D'autres mécanismes ont été élaborés et attendent d'être mis en œuvre. Le rapport examine en particulier les possibilités offertes par une fiscalité internationale, dont l'instauration d'une taxe mondiale sur les transactions de change, connue sous le nom de « taxe Tobin ». A titre de justification, le rapport avance que « la croissance de l'économie mondiale n'est pas allée de pair avec l'élaboration d'instruments aptes à prélever efficacement sur l'activité économique mondiale les taxes susceptibles de financer les biens publics mondiaux » (§25). Le secteur financier est le mieux adapté à la création d'un tel instrument fiscal.

La dernière section du rapport aborde les financements climat. Les changements climatiques sont intimement liés au développement. Les mécanismes mis en place pour aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques, dont l'allocation de revenus provenant du commerce du carbone est actuellement le plus important, sont également à considérer comme des sources de financement du développement.

Bien entendu, l'augmentation des moyens n'est pas la seule mesure nécessaire pour combler le manque de financement du développement. Le rapport reconnaît (§29) qu'il convient également de combattre vigoureusement la corruption et la fraude fiscale, tant au niveau des administrations des pays bénéficiaires qu'à celui des opérateurs économiques des pays donateurs ayant des activités dans les pays en développement.

La présentation du rapport a été suivie d'un débat, lors duquel 26 orateurs ont pris la parole. Les intervenants ont invité les rapporteurs à aborder également les questions suivantes :

- l'incidence des transferts de fonds des travailleurs migrants
- l'importance croissante des fondations philanthropiques privées comme la Fondation Bill & Melinda Gates pour le financement du développement et la nécessité d'assurer la cohérence de leur action avec les politiques menées par les organisations internationales, par exemple l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de lutte contre les maladies
- la nécessité d'éviter les chevauchements entre l'aide publique au développement et les nouveaux mécanismes de financement
- le contrôle de l'utilisation des fonds qui proviendraient d'une éventuelle taxe sur les transactions financières.

Le débat a par ailleurs montré qu'il sera difficile d'arriver à un consensus sur l'opportunité d'une taxe pareille.

La prochaine tâche des rapporteurs consiste à élaborer un projet de résolution, en tenant compte des observations faites lors du débat à Québec. Ce projet ainsi que les amendements que les délégations proposeront, seront examinés lors de la prochaine assemblée de l'UIP à Quito (Equateur) en mars 2013.

3. Commission des affaires des Nations Unies

Les questions suivantes étaient à l'ordre du jour de la commission.

1) Multilatéralisme et le rôle de la diplomatie parlementaire

Ce débat portait sur le rôle spécifique que peuvent jouer les parlementaires, notamment via des organisations interparlementaires régionales, dans la prévention de conflits ainsi que dans la consolidation de la paix et la réconciliation nationale après des conflits. L'observation d'élections par des parlementaires dans le cadre de missions multilatérales a également été évoquée dans ce contexte.

La commission a demandé que l'UIP conduise une étude sur les bonnes pratiques en matière de diplomatie parlementaire multilatérale et prenne des initiatives pour arriver à une meilleure coordination des actions, car les différentes organisations interparlementaires se bousculent parfois sur le même terrain.

2) Les Nations Unies prennent-elles la démocratie suffisamment au sérieux ?

La nouvelle stratégie de l'UIP fait du renforcement de la démocratie via les parlements la principale mission de l'organisation. A l'ONU, la promotion de la démocratie occupe, toutes proportions gardées, une place nettement moins importante et ne bénéficie pas, par exemple, du même investissement massif que les objectifs en matière de développement, sans parler du fait que la prise de décision à l'ONU elle-même n'est pas toujours un modèle de démocratie (notamment au Conseil de sécurité).

L'ONU mène néanmoins une action en faveur de la démocratie dans plusieurs domaines tels que l'assistance aux démocraties émergentes, l'organisation d'élections libres et régulières et la promotion de la bonne gouvernance. Des progrès ont également été réalisés en matière de droits de l'homme et d'émancipation des femmes. Tout récemment, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une déclaration importante sur l'état de droit. La commission a demandé que l'ONU et l'UIP renforcent leur collaboration dans ces domaines.

3) Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires : lancement d'un nouveau guide parlementaire.

Le guide en question a été réalisé par l'UIP en collaboration avec le réseau PNND (Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires). Il vise à mobiliser les parlementaires pour mettre en œuvre la résolution sur la promotion de la non-prolifération et du désarmement nucléaire adoptée par l'UIP en 2009, et pour soutenir la proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU sur le désarmement nucléaire. Le guide recense les bonnes pratiques et des lois-types dont les parlementaires peuvent s'inspirer pour promouvoir ces objectifs majeurs.

4) Rio+20 en perspective : quel espoir pour le développement durable ?

La commission a fait le bilan de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio en juin 2012. Les résultats sont décevants si ce n'est que la Conférence a ouvert la voie à une nouvelle génération d'objectifs de développement durable (ODD), destinés à remplacer les objectifs du millénaire (OMD) en 2015 et axés sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités dans le respect des écosystèmes de la planète.

La commission encourage les parlements à s'associer à la réflexion sur ce nouveau cadre de développement, tant au niveau national qu'au niveau des Nations Unies, où plusieurs mécanismes de consultation ont été mis en place,



tels que le Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et le Groupe de personnalités de haut niveau sur le cadre de développement post-2015, créé à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU.

« Repenser la croissance » sera aussi le thème général de la prochaine assemblée de l'UIP en mars 2013.

L'un des orateurs qui se sont adressés à la commission dans le cadre de ce débat était Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation. C'est à l'initiative du Groupe belge de l'Union interparlementaire que la commission l'avait invité comme panéliste, car le nouveau cadre de développement doit adopter une approche fondée sur les droits, comme par exemple le droit à l'alimentation ou le droit à l'eau.

Au sujet des causes de la crise alimentaire de nos jours, **M. de Donnea** a estimé qu'elles ne doivent pas être cherchées dans des phénomènes économiques et politiques d'il y a 50 ou 60 ans. Tant le Nord que le Sud ont commis des erreurs stratégiques sérieuses, souvent de bonne foi d'ailleurs, dans le domaine politique en général et dans le domaine de la politique alimentaire en particulier. A titre d'exemple, l'orateur renvoie à la pêche illégale dans les eaux territoriales africaines, les stratégies d'aide alimentaire d'urgence, la spéculation alimentaire, la mauvaise régulation des marchés, l'accès défectueux de produits alimentaires aux marchés, etc. En conclusion, chacun doit balayer devant sa porte.

- 5) La déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, cinq ans après son adoption

La commission a été informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes minimales fixées par cette déclaration. En dépit d'évolutions positives dans plusieurs pays, les bonnes pratiques sont rares, notamment en ce qui concerne le principe du consentement préalable des peuples autochtones quand les pouvoirs publics adoptent des mesures législatives et administratives qui les concernent.

La commission a invité les parlementaires à participer au processus préparatoire de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui doit se tenir à l'ONU en septembre 2014.

Le rapport de la Commission des affaires des Nations Unies est disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 47-50.

4. Débats informels

En marge de l'Assemblée, un grand nombre de tables rondes et d'ateliers ont été organisés sur des sujets très variés. Ces débats informels, dont certains approfondissaient des questions qui étaient également à l'ordre du jour des réunions formelles, étaient tous conçus selon le même schéma, avec des exposés introductifs de plusieurs panélistes, suivis d'une séance de questions et réponses. Ils portaient sur les thèmes suivants :

- Ouvrir des perspectives à la jeunesse dans l'économie globalisée d'aujourd'hui
- Les nouveaux outils pour promouvoir le désarmement nucléaire
- Consolidation de la paix après un conflit

- L'immunité parlementaire : un bienfait ou un fardeau ?
- Droit parlementaire et droit politique
- Pic pétrolier : quelles sont les perspectives en matière de sécurité énergétique ?
- L'échéance approche : les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'après 2015.

M. Coëme est intervenu dans le débat sur les perspectives d'emploi pour la jeunesse. Il a également soumis une [contribution écrite](#) et une note d'information sur Créa-Job, une initiative de la Région wallonne qui vise à encourager l'entrepreneuriat en mettant en place une sorte de « couveuse d'entreprises ». C'est un exemple concret des mesures qui peuvent être prises en faveur de l'emploi des jeunes. D'autres délégués ont d'ailleurs également évoqué cette idée d'une couveuse d'entreprises.



M. Coëme a axé son intervention sur trois points.

- Les jeunes doivent être acteurs de leur vie, et non spectateurs. A ce propos, l'orateur a demandé au représentant des Nations Unies qui faisait partie du panel, ce que l'ONU fait pour promouvoir les échanges de jeunes, à l'instar du programme Erasmus de l'Union européenne. L'ONU semble l'instance appropriée pour prendre des initiatives de cette nature au niveau mondial. Dans sa réponse, le représentant de l'ONU a fait référence au programme des volontaires des Nations Unies, qui permet à des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle dans de nombreux domaines.
- La mondialisation ne se limite pas aux échanges de marchandises et de capitaux. Prend-on suffisamment en compte qu'elle signifie aussi une remise en cause des fondements de nos sociétés ? Le modèle de l'Etat social cher à l'Europe se trouve sous forte pression et nous n'avons pas encore trouvé la recette pour l'adapter.
- En ces temps de crises, beaucoup de pays recherchent une compétitivité à court terme au prix d'une réduction des dépenses publiques liées à l'éducation et à l'aide sociale aux jeunes, y compris en matière d'emploi. Pour sa part, l'orateur reste convaincu que c'est la pire des politiques. Les investissements dans l'éducation en particulier sont essentiels à long terme. M. Coëme a proposé que l'UIP y consacre une conférence spéciale.

M. Mahoux a pris la parole dans le débat sur l'immunité parlementaire. La réunion concernait plus spécialement la question de la nécessité ou de l'opportunité de prévoir une immunité qui protège le parlementaire contre les procédures judiciaires pour des actes non liés à la fonction parlementaire. L'immunité parlementaire au sens strict (protection contre les poursuites pour les opinions exprimées par le parlementaire dans le cadre de sa fonction) n'est généralement pas contestée. Par contre, l'immunité procédurale est souvent perçue comme une chose négative, comme si le parlementaire était au-dessus de la loi.

M. Mahoux a dit que son expérience au sein du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP⁴ lui avait enseigné que l'immunité parlementaire, y compris l'immunité procédurale, est absolument nécessaire. Souvent, le parlementaire n'est pas mis en difficultés directement à cause des opinions qu'il exprime mais se trouve être la victime de poursuites fabriquées, par exemple des accusations de

⁴ M. Mahoux était membre du comité d'avril 2007 à avril 2012. Il l'a présidé de juillet 2011 jusqu'à la fin de son mandat.

détournement de fonds, pour prendre un exemple très répandu ces derniers temps. Par ailleurs, l'inviolabilité parlementaire ne signifie nullement que le parlementaire est à l'abri de la justice pour des délits de droit commun, s'il y a une procédure (avec les garanties nécessaires d'objectivité) pour sa levée.

La réunion sur l'échéance 2015 visait surtout à informer les parlementaires, tant sur les résultats et les lacunes en matière de réalisation des OMD que sur les efforts en cours en vue de formuler la prochaine génération d'objectifs en matière de développement. Les Nations Unies souhaitent que ces ODD (contrairement aux OMD) soient le résultat d'un processus ouvert de consultations avec toutes les parties prenantes, non seulement les gouvernements, mais aussi le secteur privé, la société civile, les parlementaires et même le public en général. Pour associer ce dernier à la réflexion, les Nations Unies mettent sur pied « My World », un instrument de « *crowdsourcing* » qui fera appel aux nouvelles technologies de communication.

Dans son intervention, **M. de Donnea** a souligné que les lacunes constatées en matière de réalisation des OMD sont souvent dues à des insuffisances en matière de gouvernance. Or, les parlements sont essentiels à la bonne gouvernance. Il est donc impératif de renforcer les parlements, si l'on veut progresser dans ce domaine. L'orateur a également attiré l'attention sur la dimension régionale, facteur important de succès dans plusieurs domaines, par exemple pour s'attaquer aux crises alimentaires ou aux problèmes de santé publique.

5. Principales décisions du Conseil directeur



Le sénateur Philippe Mahoux en conversation avec Anders Johnsson, secrétaire général de l'UIP

Alors que l'Assemblée adopte les positions politiques de l'UIP, le Conseil est l'organe qui détermine et contrôle les activités et le fonctionnement de l'organisation. Chaque parlement membre y dispose de 3 voix (2, si la délégation compte uniquement des hommes ou des femmes).

Les décisions du Conseil sont préparées au sein du Comité exécutif de l'UIP, qui est composé de 15 membres élus et de 2 membres de droit, à savoir le président de l'UIP et la présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires. Les mandats élus sont répartis proportionnellement entre les groupes géopolitiques⁵.

M. de Donnea, M. Mahoux et Mme Van Eetvelde ont suivi les travaux du Conseil à Québec.

⁵ Il y a six [groupes géopolitiques à l'UIP](#) : le groupe africain, le groupe arabe, le groupe Asie-Pacifique, le groupe eurasiatique, le groupe latino-américain (GRULAC) et le groupe des Douze Plus, dont fait partie la Belgique. Il y a quatre représentants du groupe des Douze Plus au Comité exécutif (actuellement des parlementaires de l'Allemagne, du Canada, de la Suède et de la Suisse).

- **Exclusion de membres**

Le Conseil a pris acte des conclusions du Comité exécutif sur la question de savoir si le parlement de la Syrie pouvait être exclu de l'UIP (voir la [brochure des résultats de la session](#), pp. 81-83).

Les statuts de l'UIP ne prévoient pas l'exclusion de membres, seulement la suspension de leur affiliation, et ce uniquement pour deux motifs : soit parce que le parlement a cessé de fonctionner, suite à une dissolution inconstitutionnelle (par exemple un coup d'état), soit parce qu'il n'a pas payé sa contribution à l'UIP depuis au moins trois ans. L'UIP a toujours refusé de suspendre des parlements membres pour des raisons politiques, telles que la qualité démocratique de leur fonctionnement ou la portée des décisions qu'ils prennent. De même, l'affiliation de membres répond à des critères purement juridiques : tout parlement d'un état souverain doté selon le droit national de pouvoirs législatifs et d'un contrôle de l'Exécutif peut adhérer à l'UIP.

La raison fondamentale de ces choix est la volonté d'universalité, comparable à celles des Nations Unies pour ce qui est des états. Le Comité exécutif a réaffirmé la validité de ces choix et n'est donc pas en faveur de l'introduction de motifs de suspension autres que ceux actuellement prévus.

Signalons qu'au Groupe des Douze Plus, on a parlé d'un amendement aux statuts de l'UIP visant à permettre la suspension du parlement d'un pays qui manque à ses devoirs au titre de la responsabilité de protéger. La délégation française a l'intention de présenter un tel amendement, qui devrait être examiné lors de la prochaine assemblée.

- **Programme de travail et budget 2013**

Le Conseil a approuvé le programme de travail et le budget recommandés par le Comité exécutif.

Le budget pour 2013 s'élève à 13,6 millions de francs suisses (environ 11,3 millions d'euros), dont environ 1,5 millions de francs suisses devraient provenir de contributions volontaires de bailleurs de fonds externes, l'UIP couvrant le reste par ses propres moyens, c'est-à-dire principalement les cotisations des parlements membres (10,9 millions de francs suisses) et la contribution du personnel (taxation interne : environ 1 million de francs suisses).

Après avoir connu une réduction considérable l'année passée, les contributions des membres restent au même niveau qu'en 2012. Le budget ordinaire (sans les contributions volontaires) est néanmoins en décroissance. En effet, le budget 2012 avait été équilibré par le transfert de l'excédent de 2011. Pour 2013, le Conseil a décidé d'agir de même mais l'excédent de fonctionnement prévu pour 2012 est nettement moins élevé que celui de l'année précédente (100.000 au lieu de 400.000 francs suisses).

Les réductions nécessaires ont été trouvées en reportant certaines activités (notamment un projet intéressant d'évaluation de parlements par des pairs) et en transférant d'autres activités du budget ordinaire au budget financé par des contributions volontaires. Celles-ci augmentent d'ailleurs de 1,2 millions à 1,5 millions de francs suisses. Le montant que l'UIP prévoit de recevoir en 2012 à titre de contributions volontaires (1,9 millions de francs suisses) dépasse largement les attentes et l'organisation compte pouvoir continuer dans cette voie en 2013.

La suggestion visant à supprimer les activités concernant l'OMC (Organisation mondiale du commerce) n'a pas été retenue. Le Conseil a pris connaissance d'une note expliquant leur importance (voir la [brochure des résultats de la session](#), pp. 63-67). Signalons que le député Dirk Van der Maelen fait partie du comité chargé de piloter ces activités et notamment la Conférence parlementaire sur l'OMC.

• Structures des assemblées et fonctionnement des commissions

Le Conseil a approuvé les propositions du Comité exécutif visant à apporter un certain nombre de modifications à la structure des assemblées et au fonctionnement des commissions à partir de 2014 (voir la [brochure des résultats de la session](#), pp. 59-61).

Les principaux éléments de cette réforme, dont les détails seront approuvés en 2013, sont :

- Les différences actuelles entre les deux assemblées annuelles de l'UIP quant à la durée, à la taille des délégations et au programme de travail disparaîtront en grand partie. Toutefois, l'examen des thèmes à l'ordre du jour des trois commissions permanentes continuerait à s'étaler sur deux assemblées, avec un débat préliminaire et des auditions lors de l'assemblée d'automne et l'adoption de la résolution lors de l'assemblée de printemps qui suit. Par ailleurs, les assemblées de printemps continueraient à se tenir dans un pays hôte et les assemblées d'automne en règle générale à Genève, où l'UIP a son siège (l'assemblée de Québec était une exception).
- Les bureaux des trois commissions permanentes doivent jouer un rôle plus actif. La procédure de sélection des thèmes pour la prochaine session (leur seule tâche actuelle) doit s'améliorer. En outre, les bureaux doivent s'investir dans la planification des travaux des commissions à plus long terme, dans l'orientation de ces travaux, notamment en vue d'améliorer la qualité des résolutions, et dans le suivi de la mise en œuvre des résolutions adoptées. Les commissions devraient également bénéficier d'un appui budgétaire et en ressources humaines plus important.
- La Commission des affaires des Nations Unies deviendra la quatrième commission à part entière de l'Assemblée, au même titre que les trois commissions permanentes actuelles. Elle se réunira à l'occasion des deux assemblées annuelles (au lieu de une fois par an maintenant).

• Coopération avec les Nations Unies

Comme toujours, le Conseil a été informé des activités récentes entreprises par l'UIP en coopération avec l'ONU et diverses organisations des Nations Unies (PNUD, ONU Femmes, Haut-Commissariat aux droits de l'homme et Conseil des droits de l'homme, ONUSIDA, OMC). La liste est disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 56-58.



Lors de l'examen de ce point, **M. de Donne** est intervenu pour proposer que l'UIP organise une réunion de coordination des principales organisations qui, comme l'UIP, sont actives dans le domaine du renforcement des capacités des parlements, afin d'arriver à une meilleure répartition thématique et géographique du travail. Le secrétaire général de l'UIP a répondu que la proposition de M. de Donne avait été

discutée au Comité exécutif et que celui-ci avait donné un avis favorable. L'organisation d'une telle réunion demande toutefois une bonne préparation.

Le Conseil a également entendu un [rapport](#) sur une mission de l'UIP en Albanie et au Monténégro, qui visait à évaluer la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action » des Nations Unies. Le but de cette réforme est d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités d'assistance des diverses organisations des Nations Unies dans un pays donné. La mission de l'UIP, qui faisait suite à des missions similaires en Tanzanie (2008), au Vietnam (2009), au Ghana et en Sierra Leone (2011), voulait surtout vérifier comment les équipes des Nations Unies travaillent avec les parlements des pays en question et dans quelle mesure les parlements participent à la définition des objectifs et au contrôle des résultats des opérations des Nations Unies dans leur pays.

• **Elargissement du mandat du Groupe consultatif sur le VIH/sida**

Le Conseil a approuvé une proposition visant à élargir le mandat du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida aux questions relatives à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

C'est le Groupe consultatif lui-même, sous la présidence de la sénatrice Marleen Temmerman⁶, qui a proposé cette solution, afin de répondre au souhait de mettre en place un mécanisme spécifique de suivi et de contrôle des activités de l'UIP en matière de santé maternelle et infantile, sans créer de nouveaux organes et sans augmenter les dépenses. Le Groupe a estimé que l'interface entre les deux domaines d'action, notamment dans la perspective de droits de l'homme et de bonne gouvernance qui intéresse principalement l'UIP, était suffisamment importante pour justifier une telle démarche.

• **Résolutions sur les cas de violation des droits de l'homme de parlementaires**

L'UIP dispose depuis 1976 d'un Comité des droits de l'homme des parlementaires. Il examine des cas concrets de violation des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires et fait autorité dans le monde entier comme mécanisme spécialement conçu pour défendre les parlementaires dans l'exercice de leur fonction. Le comité est composé de 5 membres et de 5 suppléants, élus pour un mandat de 5 ans. La Belgique a siégé au comité pendant dix ans, avec le député Jacques Lefèvre (membre suppléant de 2002 à 2003), la sénatrice Marie-José Laloy (membre suppléant de 2003 à 2006, puis membre effectif de 2006 à 2007) et enfin le sénateur Philippe Mahoux (voir note 4 ci-dessus).

A Québec, le Conseil a approuvé une réforme des méthodes de travail du comité, visant à améliorer la transparence et l'efficacité dans la résolution des cas examinés. La réforme comporte quatre changements stratégiques :

- Jusqu'à présent, le comité examinait systématiquement à chaque session tous les cas dont il était saisi, y compris ceux qui ne bougeaient plus depuis de nombreuses années. Dorénavant, il donnera la priorité aux cas exigeant une attention immédiate.
- Le comité adopte une approche plus personnalisée et plus proactive, avec davantage de missions sur place lorsqu'il y a de bonnes perspectives pour

⁶ Depuis lors, le mandat de Mme Temmerman au sein du Groupe consultatif a pris fin (septembre 2012).

résoudre des cas. En revanche, le nombre de sessions du comité est réduit de 4 à 3 par an : deux sessions pendant les assemblées pour examiner les cas prioritaires et une session supplémentaire au siège de l'UIP à Genève (au lieu de deux avant), pour faire le point sur l'ensemble des cas, déterminer les priorités et chercher de nouvelles approches concernant les cas bloqués depuis longtemps. Une procédure d'urgence permettant de réagir entre les sessions du comité est également introduite.

- Le comité se propose de communiquer davantage avec les membres de l'UIP sur les problèmes qu'il rencontre dans son travail, afin de les encourager à aider le comité dans la résolution de cas. Un premier exemple a été le débat à Québec sur l'immunité parlementaire (cf. section 4 de ce rapport).
- La distinction entre cas confidentiels et cas publics est maintenue, mais tous les cas sont en principe rendus publics, à moins que le comité n'en décide autrement, alors qu'avant, c'était la publicité qui exigeait une décision expresse du comité (généralement pour faire pression sur les autorités du pays concerné, suite à l'échec de démarches discrètes).

La nouvelle méthode de travail a été appliquée pour la première fois à Québec. De ce fait, le nombre de cas sur lesquels le comité a soumis des résolutions au Conseil a été nettement plus bas que par le passé.

Le Conseil a adopté des résolutions dans 20 dossiers concernant 78 parlementaires de 13 pays (en Afrique : R.D. Congo et Tchad ; en Amérique : Colombie ; en Asie : Bahreïn, Cambodge, Iraq, Malaisie, Maldives, Pakistan, Palestine/Israël, Philippines et Thaïlande ; en Europe : Turquie).

[Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires au Conseil directeur](#)

[Liste des résolutions adoptées](#)

6. Comités de l'UIP dont des parlementaires belges sont membres

• Comité Moyen-Orient

M. de Donnea a présidé les réunions du [Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient](#) et en a rendu compte au Conseil directeur. Membre du comité depuis octobre 2007, d'abord à titre de suppléant, puis de membre effectif à partir d'octobre 2008 et de président à partir de janvier 2012, il a vu son mandat venir à expiration à Québec.

Le comité fut créé en 1987 afin de suivre le processus de paix au Moyen-Orient, faire rapport à l'UIP sur cette question et, dans la mesure du possible, jouer un rôle d'intermédiaire entre les parties au conflit au niveau parlementaire.

A Québec, le comité a fait le bilan des deux sessions de dialogue qu'il avait tenues avec des parlementaires israéliens et palestiniens au siège de l'UIP à Genève, en janvier et juillet 2012. Le comité a reconnu l'utilité de ces rencontres discrètes en dehors des assemblées. Elles se sont déroulées dans une atmosphère positive et ouverte et bénéficient apparemment du soutien des gouvernements des deux parties (leurs représentants permanents à Genève ont assisté aux entretiens). Le comité souhaite poursuivre les réunions de ce type mais il s'agit maintenant de regarder plus vers l'avenir que vers le passé et d'essayer de trouver des moyens concrets de contribuer au processus de paix.

Le comité a également examiné les dispositions à prendre en vue d'une mission dans la région. La décision d'entreprendre une telle mission date déjà d'octobre 2011. Il y eut des tentatives pour réaliser le projet en mai, puis en septembre 2012, mais elles se sont heurtées à la difficulté d'inclure Gaza dans l'itinéraire. En effet, le comité insiste pour rencontrer des parlementaires de toutes les tendances, y compris ceux liés au Hamas. A Québec, le comité a décidé de scinder la mission en deux parties. La première partie comprendrait la visite de la Cisjordanie et de Gaza (que le comité entrerait via l'Égypte) et se tiendrait du 16 au 20 novembre 2012⁷. La partie en Israël aurait lieu immédiatement après les élections prévues dans ce pays en janvier 2013.

Enfin, le comité a élaboré un règlement explicitant son rôle et les modalités de son fonctionnement (texte disponible dans la [brochure des résultats de la session](#), pp. 67-69). Ce règlement, que le Conseil a approuvé, codifie essentiellement la pratique existante, tout en intégrant les décisions antérieures du Conseil concernant le comité. Les nouveautés consistent dans une disposition sur la présidence du comité (maximum deux mandats d'un an) et une autre qui stipule que, si un membre est absent à deux sessions consécutives du comité, il perd son mandat. Cette dernière disposition s'explique par le fait que, par le passé, le comité a parfois souffert d'un degré d'absentéisme qui l'empêchait de fonctionner convenablement.

• **Comité Droit international humanitaire**

M. de Donnea a participé pour la première fois aux travaux du [Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire](#), dont il avait été élu membre titulaire lors de l'assemblée précédente.

Le comité a pour mission de sensibiliser les parlementaires aux questions de droit international humanitaire (droit de la guerre) et de protection des réfugiés, et notamment à leur rôle dans la ratification et la mise en œuvre au niveau national des instruments internationaux pertinents.

Le comité est composé de six membres titulaires et de six suppléants, un par groupe géopolitique dans chaque catégorie, élus pour un mandat de quatre ans. Il se réunit à huis clos mais organise aussi régulièrement des réunions publiques pour promouvoir le débat sur certaines questions au sein de l'UIP. Ses principaux partenaires externes sont le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

A Québec, une représentante du UNHCR a présenté le rapport annuel 2011 du Haut-Commissariat. Elle a également proposé de mettre à jour les deux guides pratiques à l'intention des parlementaires que l'UIP a réalisés en coopération avec le UNHCR, sur la [protection des réfugiés](#) (2001) et sur l'[apatridie](#) (2005).

Le comité a donné son accord à cette proposition. M. de Donnea a suggéré que les mises à jour soient préparées par des experts puis communiquées aux membres du comité pour commentaire. Il a été décidé de procéder ainsi.

⁷ La visite a dû être reportée en raison de la confrontation militaire entre Israël et Gaza à partir du 14 novembre.

Le comité a également reçu une communication du CICR appelant à un engagement plus actif des parlementaires dans l'application des conventions relatives au droit international humanitaire. Les deux guides pratiques à l'intention des parlementaires élaborés par l'UIP et le CICR – sur le [droit humanitaire international](#) en général (1999) et sur les [personnes disparues](#) (2009) – constituent des instruments utiles à ce propos. Le CICR espère que le comité continuera à veiller à ce que ces questions soient discutées lors des assemblées de l'UIP.

M. de Donnea a proposé que le comité organise un débat sur la protection du personnel humanitaire lors de la prochaine assemblée en mars 2013. Le comité a suivi cette suggestion et a décidé d'ajouter également la question de la responsabilité de protéger à l'ordre du jour de la réunion publique qu'il tiendra à cette occasion.

Par ailleurs, M. de Donnea a demandé que le secrétariat de l'UIP prépare un document sur l'état de la ratification et de la transposition en droit national des principales conventions en matière de droit international humanitaire. Ce document permettrait au comité de mieux cibler son action.

Enfin, le comité a discuté de ses propres procédures. Faute de règlement, le comité a considéré jusqu'à présent qu'il ne peut délibérer valablement (par exemple, pour élire un président) que si quatre membres effectifs ou leurs suppléants sont présents. Il en résulte que le comité se trouve sans président depuis plusieurs sessions, alors qu'à Québec, par exemple, trois effectifs et leurs suppléants étaient présents.

Pour remédier à cette situation, M. de Donnea a proposé de s'inspirer de l'exemple du Comité pour le Moyen-Orient et d'adopter un règlement prévoyant que (i) le comité peut délibérer valablement si quatre membres, effectifs ou suppléants, sont présents mais que (ii) un membre effectif qui a été absent à deux sessions consécutives du comité est automatiquement remplacé par le suppléant du même groupe géopolitique. Le comité a décidé de soumettre cette proposition au Comité exécutif, en vue d'une décision lors de la prochaine assemblée.

7. Groupe des Douze Plus

Le [groupe géopolitique des Douze Plus](#) compte 46 membres, ce qui en fait l'un des plus grands groupes géopolitiques au sein de l'UIP. Il réunit la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe ainsi que Israël, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le groupe est actuellement présidé par le sénateur Robert del Picchia (France).

Les délégués des parlements membres du groupe (deux par pays) se réunissent immédiatement avant et pendant les assemblées de l'UIP pour essayer d'harmoniser leurs positions.

Les réunions du groupe sont préparées par un comité directeur, dont fait partie M. de Donnea. Le comité directeur s'est réuni à Paris, le 17 septembre 2012.

A Québec, **M. de Donnea** et **M. Mahoux** ont participé aux réunions du groupe. **Mme Van Eetvelde** a assisté aux réunions en qualité d'observateur.

Les délégués belges ont fait rapport au groupe sur les réunions des comités (comités de rédaction, organes subsidiaires du Conseil) auxquels ils avaient assisté. Par ailleurs, ils sont intervenus sur les questions suivantes.

➤ Choix du point d'urgence

Les délégués belges ont soutenu la proposition du Mali. Au sein du groupe des Douze Plus, il y avait toutefois une légère majorité en faveur de la proposition du Royaume-Uni sur la Syrie (21 voix contre 18). A l'Assemblée, les membres du groupe ont voté de manière disparate.

➤ Révision du fonctionnement de l'Assemblée et de ses commissions

M. de Donnea a largement soutenu les propositions du Comité exécutif, notamment l'uniformisation de la structure des assemblées. Il a souligné que, pour s'acquitter de leur tâche, les rapporteurs des commissions permanentes doivent impérativement bénéficier du soutien intellectuel et matériel de leurs propres parlements (§16 des propositions du Comité exécutif).

La seule réserve de l'orateur concernait l'idée selon laquelle les résolutions devraient en principe être finalisés par les commissions elles-mêmes, les comités de rédaction intervenant seulement en cas de besoin (§19 des propositions du Comité exécutif). Ce n'est pas réaliste avec des commissions où tous les parlements membres de l'UIP sont représentés. En revanche, il y a moyen d'améliorer la représentativité des comités de rédaction.

➤ Choix d'un nouveau logo pour l'UIP

L'une des priorités de la stratégie de l'UIP pour 2012-2017 est de renouveler la politique de communication de l'organisation. Un consultant (Young & Rubicam) a été contracté pour moderniser les outils de communication de l'UIP. Il recommande entre autres d'adopter un nouveau logo et a fait quelques propositions. De l'avis du consultant, le logo actuel est trop compliqué, ne présente pas un message clair, regarde vers la passé et non vers l'avenir (mention de la date de fondation de l'UIP et langage visuel démodé) et ne permet pas de traduire la diversité linguistique et culturelle de l'actuelle UIP (le nom de l'organisation y est intégré seulement en anglais et en français).



Le logo actuel de l'UIP.

Le cercle extérieur, avec le nom de l'organisation, est parfois supprimé.

Le groupe a réservé un accueil fort mitigé aux propositions du consultant. Nombreux étaient ceux qui ne partageaient pas les critiques du logo actuel et qui estimaient qu'en cette période de restrictions budgétaires, l'UIP avait des choses plus importantes à financer que la recherche d'un nouveau logo.

Les délégués belges étaient aussi de cet avis. M. de Donnea a estimé que, de manière générale, une marque n'a pas intérêt à changer d'identité et que, tout au plus, on pouvait penser à moderniser le logo actuel, en conservant ses éléments essentiels, notamment le fronton, qui symbolise le parlement, et la date, qui témoigne des traditions de l'UIP. M. Mahoux a noté que les nouveaux logos

présentés étaient unilingues et abandonnaient la langue française, ce qui n'était pas acceptable. Les délégués belges ont insisté sur le fait que l'anglais et le français sont les deux langues officielles pour toute communication écrite de l'UIP et devraient donc apparaître dans l'en-tête de l'UIP sur tous les documents, quels qu'en soient les destinataires.

Un vote à la fin du débat a indiqué que 10 délégations souhaitaient conserver le logo actuel, 7 délégations acceptaient de le moderniser et 9 délégations seulement voulaient adopter un nouveau logo.

Sur la base des avis exprimés par les différents groupes géopolitiques, le Comité exécutif de l'UIP a ultérieurement opté pour une modernisation du logo actuel et a demandé de nouvelles propositions dans ce sens, en vue d'une décision définitive lors de la prochaine assemblée.

➤ Evaluation des activités de l'UIP en matière d'assistance aux parlements

Le groupe a été informé des résultats d'une évaluation externe des projets d'assistance de l'UIP, qui a montré que l'action menée était importante mais que des améliorations étaient nécessaires en matière d'évaluation des résultats et pour éviter une certaine dispersion des projets.

Dans ce contexte, M. de Donnea a exposé son idée de charger l'UIP de l'organisation d'une réunion de coordination des principaux acteurs du renforcement des capacités des parlements. Les représentants du groupe ont communiqué cette proposition au Comité exécutif.

➤ Adhésion de l'Ukraine et de l'Azerbaïdjan au groupe des Douze Plus

Cette question fut déjà discutée lors de l'assemblée précédente et des réserves avaient été exprimées sur ces deux candidatures, et surtout celle de l'Azerbaïdjan.

En ce qui concerne l'Ukraine, M. de Donnea étaient de ceux qui ont demandé d'attendre les rapports des missions d'observation sur les élections législatives qui devaient se tenir dans ce pays le 28 octobre 2012, soit immédiatement après l'assemblée de Québec. Le groupe a suivi cet avis et a reporté sa décision sur la demande d'adhésion de l'Ukraine.

S'agissant de la candidature de l'Azerbaïdjan, le groupe a auditionné un représentant du parlement azerbaïdjanais. Des questions lui ont été posées sur l'existence de prisonniers politiques, la répression de l'opposition, le conflit avec l'Arménie (qui est membre du groupe eurasiatique à l'UIP) et la corruption en Azerbaïdjan.

Le groupe était divisé sur cette candidature. M. Mahoux s'est montré réticent. Il a souligné que le représentant azerbaïdjanais avait donné un compte rendu biaisé des conclusions du Conseil de l'Europe sur la situation dans son pays. Ainsi, aucun rapport du Conseil de l'Europe n'atteste qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en Azerbaïdjan et des rapporteurs du Conseil de l'Europe ont bel et bien été gênés dans l'accomplissement de leur tâche. En ce qui concerne l'attitude de l'Azerbaïdjan dans le cas de l'officier azerbaïdjanais qui a assassiné un collègue arménien en pleine réunion de l'OTAN, c'est une véritable provocation.

Le groupe s'est finalement prononcé par un vote sur la demande d'adhésion de l'Azerbaïdjan. Il y avait 29 votes en faveur contre 25 votes défavorables et 3 votes blancs, mais l'adhésion de nouveaux membres au groupe des Douze Plus requiert la majorité des deux tiers. La demande a donc été rejetée.

8. Autres activités de la délégation belge

La délégation a eu l'occasion de rencontrer l'ambassadeur belge à Ottawa, Bruno van der Pluijm, ainsi que Werner Claes, du Consulat-général de la Belgique à Montréal, venus spécialement à Québec pour l'ouverture de l'Assemblée. Le consul honoraire belge à Québec, Louis Rochette, a également assisté à cette rencontre, lors de laquelle la situation politique au Canada et les relations bilatérales avec la Belgique ont été évoquées.

Grâce à l'intervention de l'ambassadeur belge, la délégation a également pu rencontrer plusieurs membres du groupe d'amitié pour la Belgique qui venait d'être créé au sein du parlement fédéral canadien. La délégation canadienne était conduite par le député Mathieu Ravnat, co-président du groupe d'amitié et de descendance belge. La délégation s'est montrée particulièrement intéressée par les commémorations prévues de la première guerre mondiale. La présidente de la section Belgique-Canada du Groupe belge de l'UIP, la sénatrice Cindy Franssen, a été informée de cet entretien.